

Réunion de la Commission de Suivi des Sites de Saint-Médard-en-Jalles et Sainte-Hélène

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Saint-Médard-en-Jalles (33)
jeudi 1^{er} octobre 2015 – 14h00**

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Monique ALLAUX :	DREAL UT33
Céline FANZY :	DREAL SPR
Jean-Christophe LUC :	DREAL SPR
Florian VARRIERAS :	DREAL UT33
Daniel BERNAILLE :	CGA/IIC
Thierry RENAUD :	CGA/IIC
Marie-Hélène HARMOIR :	DDTM (SRGC)
Françoise DECHAUME :	DIRECCTE Aquitaine UT33
Gisèle DEJEAN :	ARS/DT 33
Frédérique CHEMIN :	ARS/DT 33
Daniel REGOURD :	Groupement de gendarmerie Gironde
Philippe SAINT PICQ :	Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles

Collège « Collectivités territoriales »

Jacques MANGON :	Maire de Saint-Médard-en-Jalles
Florence BARADAT :	Mairie de Saint-Médard-en-Jalles
Christine MOEBS :	Mairie de Saint-Médard-en-Jalles
Thierry LEBLOND :	Adjoint au Maire de Saint-Médard-en-Jalles
Mikael MORA :	Bordeaux Métropole
Allain CAMEDESCASSE :	Maire de Sainte-Hélène
Jean-Michel HUGUET :	Adjoint au Maire de Sainte-Hélène
Jean-Pierre CAMPISTRE :	Adjoint au Maire de Moulis

Collège « Exploitant »

Vincent BATBY :	DGA EM SG
Jean-Luc LAHAYE :	DGA EM SG
Alain TRONCHE :	DGA EM SG
Jean-Claude LABOURROIRE :	HERAKLES, Directeur sites girondins
Jean-Luc LERHUN :	HERAKLES
Christophe ANGER :	HERAKLES
Thierry LATHUILLIERE :	HERAKLES
Pierre CADILLON :	ROXEL
Olivier HERMANN :	ROXEL
François PLUCHON :	ROXEL

Collège « Riverains »

Claude BONNET :	SEPANSO
Thierry GODARD :	Représentant des habitants du quartier ouest
Temenuzhka STOIMENOVA :	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 33

Collège « Salariés »

Jean-Marie CAZEAUX : CHSCT HERAKLES Saint-Médard-en-Jalles
Sébastien FARIBAULT : CHSCT HERAKLES Candale
Lionel SENTOUT : ROXEL
Laurent AUDEBRAND : CHSCT DGA EM SG
Jean-Luc LAHAYE : Représentant des personnels militaires de DGA EM SG ou CCHPA
DGA EM SG

« Personnalités qualifiées »

Alain GARBAY : SDIS 33 – Capitaine
Aurélien LEROUX : SDIS 33 – Lieutenant

Ordre du jour

- Bilan de l'activité des établissements par les exploitants dont l'accident ROXEL
- Présentation des nouveaux projets dont l'augmentation des capacités de production de propergol à base de nitramines par HERAKLES
- Bilan des inspections réalisées par la DREAL

Documents associés

- Annexe 1 : Présentation CGA (inspection des installations classées pour la plate-forme de Candale)
- Annexe 2 : Présentation DGA (exploitant de la plate-forme de Candale)
- Annexe 3 : Présentation DREAL (inspection des installations classées pour la plate-forme de Saint-Médard et le site de Sainte Hélène)
- Annexe 4 : Présentation HERAKLES (exploitant de la plate-forme de Candale)
- Annexe 5 : Présentation HERAKLES (exploitant de la plate-forme de Saint-Médard et du site de Sainte-Hélène)
- Annexe 6 : Présentation ROXEL (exploitant du site Saint Médard)

14h05 – Début de la réunion

Introduction

M. LEBLOND, Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

Ouvre la réunion.

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

Bilan 2014 de l'établissement (DGA EM SG)

M. BATBY, DGA EM SG

Dresse un bilan des actions engagées sur le site. Dans le cadre du PPRT, une importante campagne de réduction des risques a été mise en œuvre. Dans un souci à la fois d'optimisation opérationnelle et de prise en compte des populations, les capacités de tir sur bancs d'essais à l'air libre sont ainsi passées de 25 à 2 tonnes.

M. RENAUD, CGA/IIC

Indique que suite à la démarche de réduction des risques menée par DGA EM, un nouveau périmètre a été présenté dans le cadre de l'élaboration du PPRT. La zone urbanisée du quartier Sans-Souci touchée par le périmètre initial est désormais en dehors du périmètre.

Bilan 2014 de l'établissement (HERAKLES CANDALE)

M. LERHUN, HERAKLES CANDALE

Ne relève aucun incident notable depuis la dernière CSS. Le site a subi une inspection en Sécurité Pyrotechnique et une inspection CGA/IIC qui n'ont donné lieu à aucune recommandation particulière. L'exploitation du réseau piézométrique se poursuit normalement.

Bilan 2014 de l'établissement (HERAKLES SAINT-MÉDARD-EN-JALLES ET SAINT-HÉLÈNE)

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Présente les actions réalisées sur les sites HERAKLES de Saint-Médard et de Sainte-Hélène.

En octobre 2014, un arrêté préfectoral complémentaire a été émis pour encadrer certaines opérations de remédiation du site et en particulier, les barrières hydrauliques impliquées dans le traitement du perchlorate d'ammonium.

Quatre zones ont été diagnostiquées comme sources potentielles de COHV. Trois font l'objet d'un traitement. Des investigations avancées sont en cours sur la quatrième zone, celle de la gravière. Depuis le démarrage des opérations, quelque onze tonnes de solvants chlorés ont été éliminées.

Concernant le perchlorate, plusieurs opérations d'excavation sont arrivées à leur terme. Des travaux de rénovation des réseaux collectant les eaux usées après traitement et les eaux pluviales se poursuivent. En parallèle, HERAKLES exploite depuis quelques mois deux barrières hydrauliques, l'une en zone perchlorate et l'autre en zone CEP. L'effet de ces barrières est déjà observable sur la qualité de la Jalle. Les premiers résultats sont très encourageants même si les mesures doivent encore être confirmées. Pour traiter directement les zones sources, notamment celles se trouvant sous les bâtiments, des opérations de lessivage sont prévues. Une installation permettant de maîtriser les transferts doit être mise en place dans le courant du premier trimestre 2016 au niveau de la zone CTD. L'ensemble du site sera alors sous contrôle.

Des travaux d'excavation de terres contaminées par de l'amiante ont également été réalisés et des opérations de retrait de produits pyrotechniques enfouis seront lancées après accord de l'Inspection du travail et de l'IPE.

Au mois de juillet, HERAKLES a reçu des plaintes de riverains concernant des nuisances sonores au niveau du quartier de Corbiac. L'activité du matériel responsable a immédiatement été réduite. Une consultation a été lancée en vue d'un traitement de ces nuisances sonores. Le problème devrait être résolu dans les semaines à venir. HERAKLES propose d'accélérer le circuit d'information des plaintes en réduisant le nombre d'intermédiaires.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Demande quelques détails concernant l'opération de lessivage des sols prévue dans le cadre des travaux de remédiation du perchlorate.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Explique qu'une présence de perchlorate a été établie sous les dalles des bâtiments. Le sol ne pouvant pas être excavé, il est envisagé d'avoir recours à une injection d'eau à l'aide de drains. Le perchlorate sera alors entraîné dans la nappe et récupéré par les barrières hydrauliques.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Souhaite que la Métropole soit informée de la tenue de ces opérations afin qu'elle puisse mettre en place un suivi des captages.

M. AUDEBRAND, DGA EM SG

Demande si les barrières hydrauliques ont vocation à rester en place.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Répond par la négative. Ces barrières représentent un coût très élevé. Une fois les zones sources éliminées, les barrières pourront être supprimées.

Projets de l'établissement (HERAKLES SAINT-MÉDARD-EN-JALLES ET

SAINT-HÉLÈNE)

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Présente un projet d'installations de stockage et de conditionnement (stationnement/déchargement des véhicules, bâtiments de stockage et atelier de préparation) de nitramines afin de pouvoir réaliser des propergols plus performants. Les nitramines sont très énergétiques et remplacent le perchlorate d'ammonium dans la composition des propergols. Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation à exploiter.

Mme. MOEBS, Mairie de Saint-Médard

S'enquiert de la présence de nitrates dans les nitramines.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Précise que les nitramines sont des molécules nitrées et non des nitrates. Quoi qu'il en soit, les installations seront configurées avec pour objectif zéro rejet.

Le projet est destiné à être implanté dans la zone sud-est du site, à quelque 500 mètres de la clôture.

L'aire de déchargement pourra accueillir jusqu'à quatre tonnes de produits de division de risques DR 1.1, c'est-à-dire susceptible de détoner. L'atelier de préparation ne contiendra pas plus de sept cents kilogrammes et chaque zone de stockage pourra accueillir jusqu'à une tonne de matière active DR1.1.

Le projet prend en compte toutes les prescriptions techniques des arrêtés préfectoraux existants. Il est compatible avec le PPRT et avec les activités environnantes d'HERAKLES et de ROXEL.

Les quatre bâtiments de stockage auront une forme de demi-cylindres. Leurs murs seront en partie recouverts de terre afin de les protéger efficacement des agressions extérieures et de réduire la zone d'effet d'une détonation.

L'atelier de préparation est conçu à partir de murs caissons de plus de deux mètres d'épaisseur et résistants aux effets d'une détonation. Un système de collecte et de traitement des déchets sous eau a été imaginé.

Les travaux prévus intègrent les données environnementales afin d'en limiter au maximum les impacts.

M. BONNET, SEPANSO

S'enquiert de la solubilité des nitramines dans l'eau.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Précise qu'elle est beaucoup moins importante que celle du perchlorate et qu'elle permettra même un filtrage physique au cours duquel 99,9 % des nitramines seront éliminées.

Les nitramines sont fabriquées et utilisées en France et, à la connaissance d'HERAKLES, aucun cas de pollution n'a été rapporté à ce jour.

Mme. MOEBS, Mairie de Saint-Médard

Demande si l'utilisation des nitramines mettra fin à l'utilisation du perchlorate.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Répond que l'usage du perchlorate sera réduit.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Demande des précisions concernant le rejet des eaux traitées dans un collecteur d'eaux usées.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Précise qu'il s'agit d'un collecteur du site relié à la Jalle.

M. MORA, Bordeaux Métropole

S'inquiète du vocabulaire employé. Les eaux traitées sont donc rejetées dans le milieu naturel.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Confirme qu'après un traitement qui est totalement maîtrisé, les eaux rejoignent le milieu naturel.

M. BONNET, SEPANSO

S'enquiert des contrôles qui sont menés sur les eaux.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Précise que des mesures laboratoires permettent de valider la qualité des eaux rejetées, tant du point de vue des nitramines que du pH ou autres.

Mme. MOEBS, Mairie de Saint-Médard

Rappelle que les brûlages sur site devaient être diminués. Or, ce projet prévoit de nouveaux brûlages.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Indique que le tonnage prévu est anecdotique : trois cents kilogrammes contre plusieurs dizaines de tonnes. Ce nouveau brûlage est incontournable car les produits ne sont pas compatibles avec le traitement biologique.

M. VARRIERAS, DREAL

Précise que le projet est en cours d'instruction par les services de la DREAL. Des compléments d'informations ont été demandés. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique et un arrêté préfectoral viendra encadrer l'exploitation de ces installations.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Présente le calendrier des principales étapes. Les premiers essais à blanc sont prévus pour début 2016 et le démarrage de l'installation pour le milieu de l'année.

M. VARRIERAS, DREAL

Estime que le calendrier présenté est ambitieux au regard des délais d'un dossier soumis à enquête publique.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Présente le second projet HERAKLES. Les nouveaux propergols utilisant des nitramines nécessitent la réalisation d'un chargement à l'échelle demandée par la DGA et notamment, d'une masse en équivalent TNT de propergol plus importante que la masse actuelle. Le projet consiste donc en l'augmentation de la masse équivalent TNT de 2 166 à 2 450 kg mise en œuvre dans le bâtiment de chargement.

Précise que les calculs d'effets, ne prenant pas en compte les mesures de protection mises en œuvre, montrent que le projet n'a pas d'incidence sur le classement de la zone du PPRT.

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que, même si les premières analyses effectuées concordent avec les résultats annoncés par HERAKLES, la DREAL procèdera à toutes les vérifications utiles pour s'assurer que les aléas générés par ce nouveau projet s'inscrivent bien dans le cadre du PPRT.

Bilan des inspections réalisées par la DREAL sur les sites HERAKLES de Sainte-Hélène et de Saint-Médard

M. VARRIERAS, DREAL

Présente le bilan des trois inspections réalisées sur les sites HERAKLES de Sainte-Hélène et de Saint-Médard.

Suite à l'inspection de décembre 2014 sur le site de Sainte-Hélène, l'exploitant a remis à la DREAL une étude de danger actualisée. Celle-ci est en cours d'analyse.

En mai 2015, lors d'une nouvelle inspection du site de Sainte-Hélène, deux écarts ont été formulés. L'exploitant a depuis apporté des réponses et des modifications d'installations sont en cours.

M. BONNET, SEPANSO

S'enquiert de la participation d'HERAKLES aux commissions en charge actuellement de la recherche de ressources de substitution sur Sainte-Hélène.

M. VARRIERAS, DREAL

Indique qu'une modélisation de Bordeaux Métropole a conclu qu'une pollution au perchlorate due au site de Sainte-Hélène n'aurait aucun impact.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Confirme que la recherche de ressources de substitution se situe d'un côté d'un dôme piézométrique alors que le site dans lequel est traité le perchlorate se trouve de l'autre côté.

M. VARRIERAS, DREAL

Ajoute que la pollution détectée sur un forage non industriel – et qui avait été à l'origine de l'arrêté demandant un diagnostic des sols et des eaux souterraines sur le site d'HERAKLES Sainte-Hélène – est en baisse grâce à l'installation d'un système de collecte des eaux. La tendance reste toutefois à confirmer.

M. HUGUET, Maire de Sainte-Hélène

Regrette un manque de communication de la part de la DREAL qui l'empêche d'informer clairement ses administrés.

M. ALLAUX, DREAL

Rappelle à M. HUGUET qu'il est destinataire de tous les arrêtés préfectoraux concernant le site de Sainte-Hélène et que le rôle de la CSS est justement d'informer les collectivités. En cas d'anomalie importante, des communications sont faites par mail. Aucune anomalie importante n'a été relevée pour le site de Sainte-Hélène. Tous les rapports d'inspection de la DREAL sont par ailleurs consultables sur simple demande.

M. LABOURROIRE, HERAKLES

Ajoute qu'HERAKLES se tient toujours à disposition des collectivités pour répondre aux questions que se poseraient les populations.

M. VARRIERAS, DREAL

Dresse le bilan de la visite réalisée sur le site HERAKLES à Saint-Médard en mars 2015. Onze demandes et deux écarts ont été formulés à l'exploitant. La majorité des actions correctives ont été réalisées ou engagées.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Revient sur une question de vocabulaire déjà évoquée précédemment. Le terme « égout » ne peut pas être employé en cas de rejet en milieu naturel.

M. ALLAUX, DREAL

Reconnait que le vocabulaire de la DREAL doit être précisé.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Précise que dans le cadre des nouveaux projets, les eaux sont systématiquement séparées. Les anciennes installations ont toutes été modifiées pour collecter à la source les eaux souillées.

Il précise également que la non-conformité en matières en suspension relevée par la DREAL est la conséquence de la rupture de l'une des membranes du système d'ultrafiltration suite à une malfaçon.

Bilan 2014 de l'établissement (ROXEL)

M. CADILLON, ROXEL

Dresse le bilan des activités 2014 et revient sur les deux incidents qui ont marqué l'année 2015.

En janvier 2015, des concentrations anormalement élevées en ion perchlorate ont été détectées en Jalle. Ce rejet accidentel n'était pas lié aux installations ROXEL mais à des travaux réalisés en amont du rejet et s'inscrivant dans le cadre du plan de réfection d'un réseau d'eaux pluviales endommagé. Des investigations ont été menées afin d'établir l'origine du perchlorate dans ce réseau d'eaux pluviales. Pour l'heure, elles n'ont pas permis de conclure.

En juillet 2015, un incendie s'est déclaré dans un dépôt de galettes nitrocellulose/nitroglycérine. Une pollution à la nitroglycérine a été enregistrée. Aujourd'hui, les choses sont rentrées dans l'ordre mais les prélèvements se poursuivent. Tous les conditionnements cartons et plastiques ont été abandonnés au profit de conditionnements métalliques. Les fûts ont été éloignés de la zone des déchets impactée par l'incendie et l'intégrité du stock a été vérifiée. Il reste à évacuer les déchets qui contiennent de l'amiante. En attendant, ceux-ci sont arrosés en continu.

M. BONNET, SEPANSO

S'enquiert du traitement des eaux d'arrosage.

M. CADILLON, ROXEL

Répond que celles-ci sont collectées et filtrées en interne puis envoyées pour traitement à l'extérieur.

Trois causes possibles ont été identifiées pour cet incendie : l'auto-inflammation du produit, un défaut électrique ou une intrusion. Les deux premières sont toujours en cours d'investigation. La troisième a été écartée suite à l'enquête de gendarmerie.

Des mesures ont été mises en œuvre afin de prendre en compte le retour d'expérience de cet incident.

M. BONNET, SEPANSO

Regrette que les membres de la CSS n'aient pas été informés de l'incident en temps réel ainsi que les imperfections du système de gestion de la sécurité de ROXEL.

Il demande des précisions concernant les impacts de l'incident sur la Jalle et sur sa biodiversité.

M. PLUCHON, ROXEL

Détaille les études qui ont été menées : études bibliographiques, analyses de sédiments en Jalle, indice poissons, visites sur site de deux écologues, etc.

M. BONNET, SEPANSO

Demande si des contacts ont été pris avec les gardes de la réserve naturelle traversée par la Jalle.

M. LEBLOND, Mairie de Saint-Médard

Fait part d'un échange qu'il a eu récemment avec l'un des gardiens du parc qui lui ont signalé qu'ils disposent d'une marge de manœuvre de quelques heures pour bloquer le flux et sans doute réduire l'impact sur la réserve à condition qu'ils soient informés dans ce laps de temps.

M. MANGON, Maire de Saint-Médard

Souligne la réactivité dont a fait preuve ROXEL dans la gestion de cet accident qui est survenu en pleine nuit.

Mme STOIMENOVA, Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Demande des précisions concernant l'impact de l'incident sur les poissons.

M. LATHUILLIÈRE, HERAKLES

Indique que les études détaillées seront prochainement consultables dans les dossiers mis à disposition par la DREAL.

Mme ALLAUX, DREAL

Estime que la communication autour de l'accident a été bonne : communiqué de presse de la Préfecture ; présentation d'urgence de la DREAL à l'occasion de la Commission locale de l'eau, deux jours après l'incendie ; information au CODERST deux jours plus tard et articles de presse. La CSS de ce jour ayant déjà été programmée, il n'a pas été jugé utile de produire d'autres communiqués dans l'intervalle. Aucune information n'a été dissimulée.

M. MANGON, Maire de Saint-Médard

Assure que la réactivité des parties prenantes a été grande.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Confirme que l'État tout comme l'exploitant ont su se montrer réactifs concernant la qualité de l'eau potable. Des communications ont été émises tout au long de l'été.

Il s'étonne toutefois d'une concentration élevée observée dans les derniers résultats de prélèvements.

M. CADILLON, ROXEL

Dresse un bilan des études d'impact sur les rejets aqueux du site. Le plomb, le cuivre et la nitroglycérine sont les principales substances ciblées et les études montrent que la contribution moyenne annuelle du site en Jalle n'a aucun impact. En attendant la réalisation des travaux de remédiation, la production en période d'étiage sera aménagée afin d'éviter les dépassements journaliers observés sur la nitroglycérine.

Le pic observé le 26 août et évoqué par Monsieur MORA reste inexpliqué et à caractère exceptionnelle.

Mme ALLAUX, DREAL

Ajoute que le travail de maîtrise des rejets a été initié par ROXEL il y a trois ans. Des zones d'incertitude demeurent. Les ateliers à l'origine de rejets importants ont été traités en priorité. Les autres sont actuellement en cours de traitement. Le bilan n'est pas encore parfait.

Bilan des inspections réalisées par la DREAL sur le site de ROXEL

M. VARRIERAS, DREAL

Indique que six inspections ont eu lieu sur le site de ROXEL depuis la dernière CSS dont quatre directement liées à l'accident du 5 juillet 2015.

Lors de l'inspection de septembre 2014, quinze demandes et un écart ont été formulés. Les principales dispositions techniques ont depuis été prises par l'exploitant.

Lors de l'inspection d'avril 2015, douze demandes et trois écarts ont été formulés. Un PV de contravention a été dressé relativement au rejet de perchlorate dans la Jalle entre le 9 et le 13 janvier 2015. L'exploitant n'a pas apporté la totalité des réponse à ce jour.

M. MORA, Bordeaux Métropole

Fait part du souhait de Bordeaux Métropole de contractualiser l'information des exploitants de captages et du gestionnaire de la distribution d'eau potable en cas de pollution de la Jalle. La convention sera adressée à ROXEL dans le courant du mois d'octobre.

M. VARRIERAS, DREAL

Signale que quatre inspections ont eu lieu consécutivement à l'accident du 5 juillet 2015. Le 9 juillet 2015, un arrêté préfectoral d'urgence a été émis. Le même jour, un PV de délit – passible de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende – a été dressé par la DREAL pour atteinte au milieu, à la faune, à la flore et éventuellement à la santé. Le 29 juillet 2015, un arrêté préfectoral prescrivant des mesures d'urgence et de mise en demeure a été émis. La dernière inspection donnera également lieu à un arrêté préfectoral dont les dispositions sont toujours en discussion. Elles seront présentées au CODERST de novembre.

M. BONNET, SEPANSO

Propose que soit inscrite à cet arrêté, l'obligation d'alerte des gestionnaires des espaces naturels.

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que cet arrêté concerne la société ROXEL. Un autre arrêté, visant cette fois les activités d'HERAKLES et reprenant les mêmes grands principes, pourra être émis par la suite.

M. MANGON, Maire de Saint-Médard

Se félicite de la bonne volonté manifeste de toutes les parties prenantes et remercie l'ensemble des partenaires pour leur présence ce jour.

16 heures 35 – Clôture de la réunion

Annexe 1

Présentation CGA (inspection
des installations classées pour
la plate-forme de Candale)



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Commission de suivi de site
Saint-Médard-en-Jalles
1 octobre 2015

- Inspections faites par CGA/IS/IIC en 2015
- Réunions d’élaboration du PPRT de DGA EM et HERAKLES

1 – Inspections faites par CGA/IS/IIC

23 et 24 juin 2015: HERAKLES site de Candale

- Faire le changement d'exploitant suite au changement de nom prévu au 01/10/15
- Demande de lancement des travaux de mise à hauteur des installations pyrotechniques vis-à-vis du risque foudre

24 et 25 juin 2015: DGA EM site Moulin de Bonneau

- Mise à jour du DDAE pour avoir 2 autorisations d'exploiter distinctes (Saint Médard et Saint Jean d'Illac)
- Mise à jour du POI suite à la mise à jour du DDAE (2 POI)
- Poursuite des travaux de mise à niveau des installations pyrotechniques vis-à-vis du risque foudre



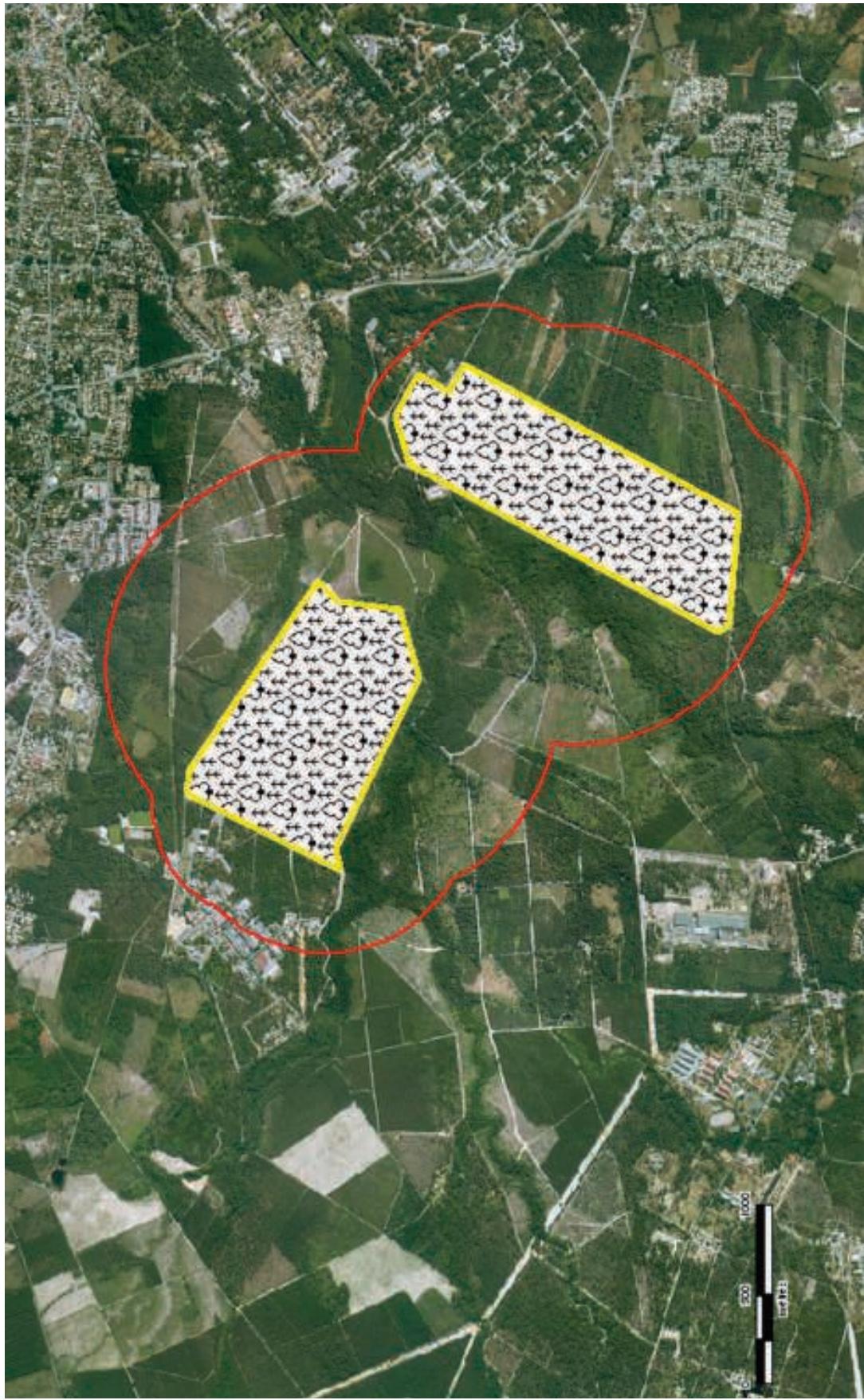
2 – Réunions d’élaboration du PPRT de DGA EM et HERAKLES

- 2 Réunions se sont tenues les 11/12/14 et 02/04/15.
- Le 11/12/14: Rappel succinct de la démarche de PPRT, présentation de la carte des aléas, présentation et consolidation des enjeux, présentation des principes réglementaires du PPRT ainsi que du pré zonage brut, premiers échanges sur la stratégie PPRT
- Le 02/04/15: Présentation de mesures complémentaires pour réduire les risques à la source (DGA EM). Cartographie de l’enveloppe modifiée des aléas autour de DGA EM avec réduction de ces aléas. Consolidation des enjeux, présentation d'une nouvelle carte du pré zonage brut accompagnée d'un projet de zonage et discussion sur la stratégie de PPRT.
- Réunion à venir : le 19 novembre 2015
 - présentation par les services instructeurs d'un projet de règlement et de zonage prenant en compte les demandes d'Airbus relayées par la mairie de Saint Médard en Jalles,
 - discussions en commun avant validation du projet.





3 – Le PPRT de DGA EM et HERAKLES : le périmètre d'étude



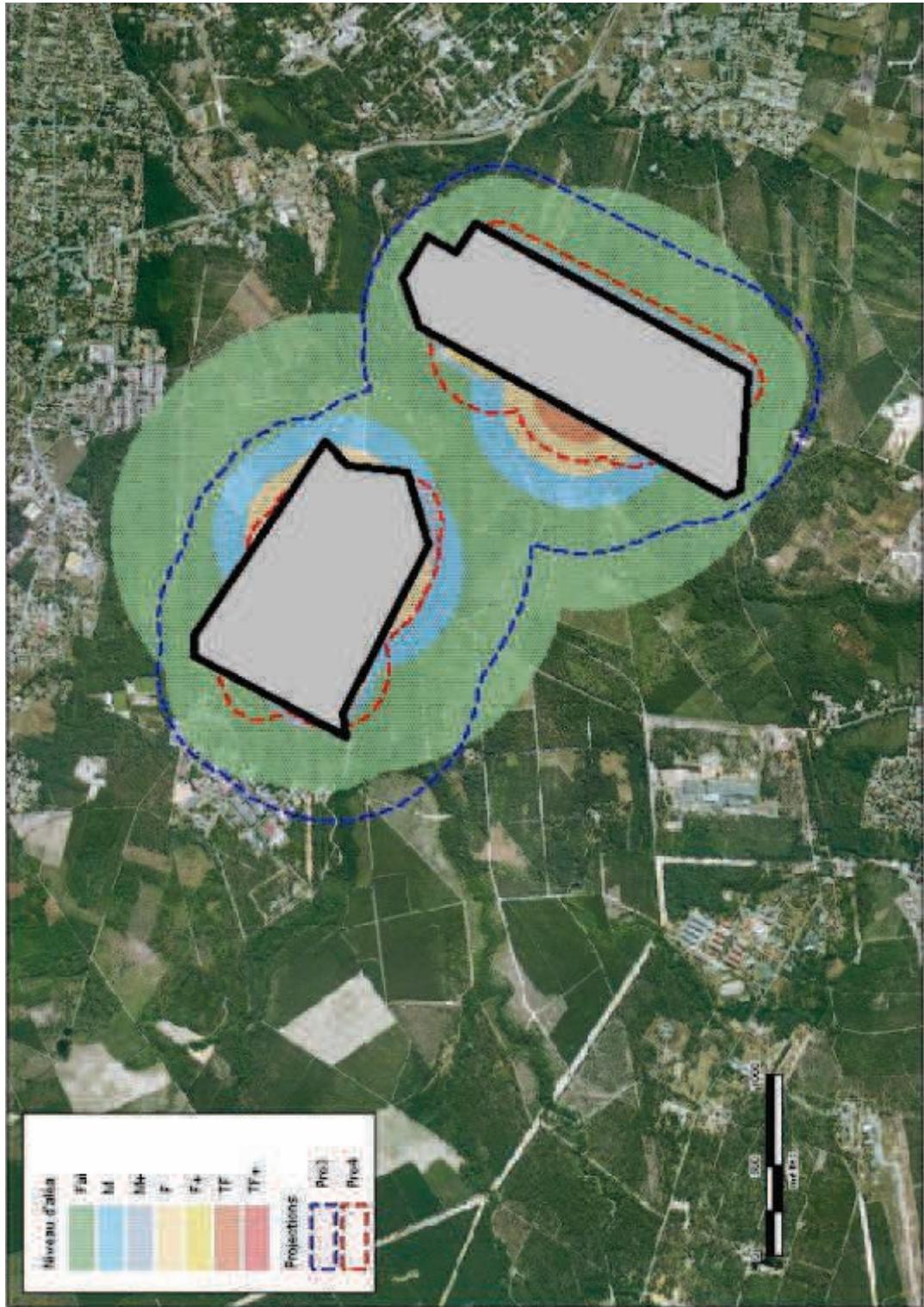
Contrôle
Général des
Armées



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE



3 – Le PPRT de DGA EM et HERAKLES : les aléas avant avril 2015



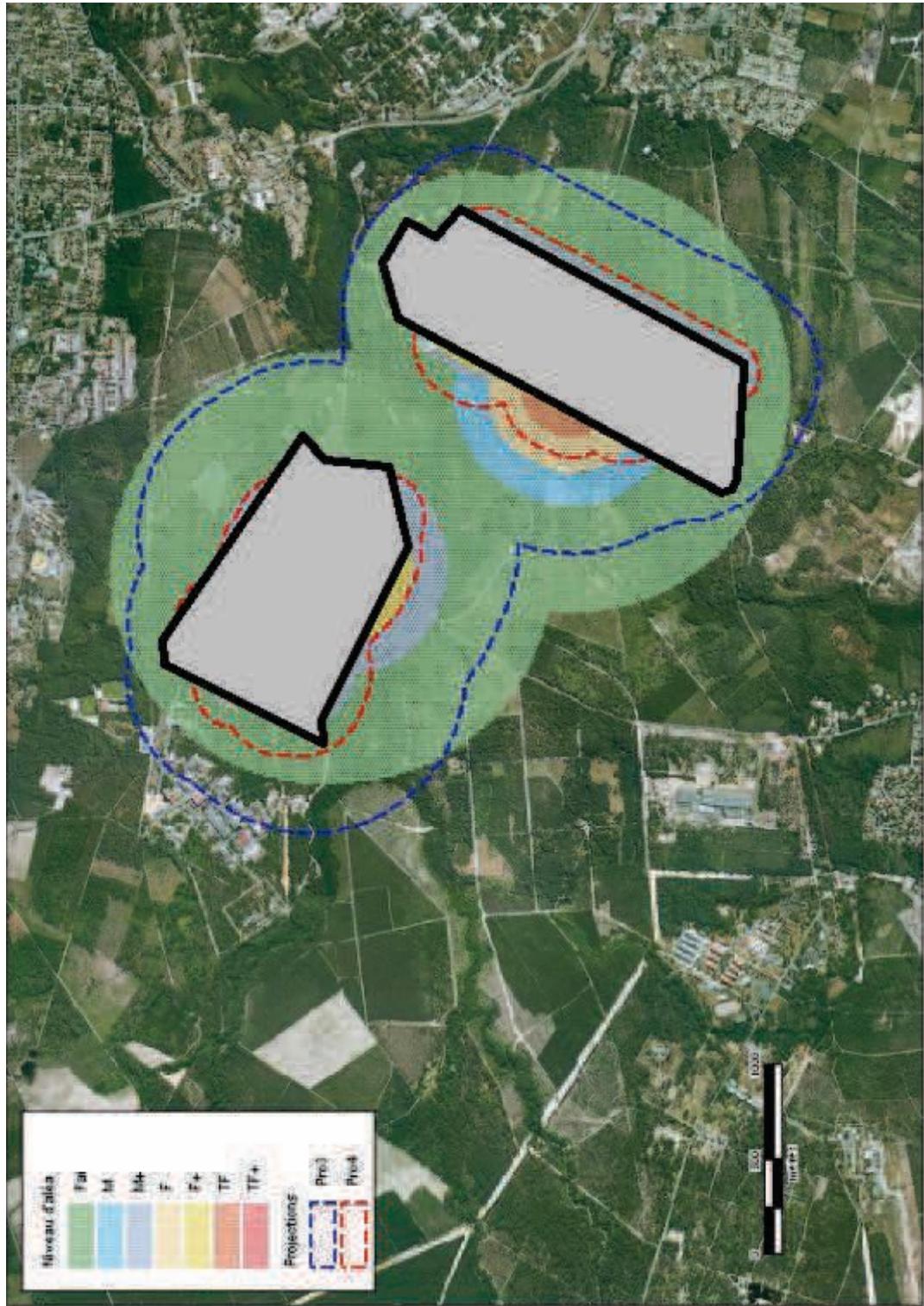
Contrôle
Général des
Armées



MINISTÈRE
DE LA DEFENSE



3 – Le PPRT de DGA EM et HERAKLES : les aléas après réduction

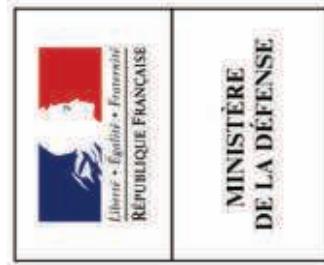


Annexe 2

Présentation DGA (exploitant de la plate-forme de Candale)

CONSTRUISSONS **ENSEMBLE**
LA DÉFENSE DE DEMAIN

PLANCHES DGA ESSAIS DE MISSILES SITE GIROUNDE CSS - 2015



ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES :

- Travaux de remise en état des soutes :
 - Rénovation de merlon.
 - Amélioration de la détection incendie
 - Montant engagé : 114 k€
- Travaux protection foudre :
 - Analyse foudre réalisée.
 - Détail des travaux en cours d'examen au SID.
 - Echelonnement probable des travaux sur 4 ans (financement prévu)



ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES :

- Exercice POI :
 - Réalisé le 16/04/2015.
 - Evacuation des personnels de toute la zone.
- Réduction de risques dans le cadre du PPRT :
 - Diminution des capacités de tir sur les bancs d'essais à l'air libre. Passage de 25 t à 2 t max de MMA.
 - Suppression d'une aire de chargement / déchargement EXIII.



POINT SGS :

- Système documentaire validé par le Directeur début 2015.
- Scénarios d'accidents identifiés.
- Moyens de maîtrise des risques identifiés.
- Référentiel en cours de déploiement.

➔ Pour DGA Essais de missiles site Gironde : le SGS n'est qu'une « formalisation » des actions, car les MMR sont déjà connus et suivis.



Annexe 3

Présentation DREAL
(inspection des installations
classées pour la plate-forme
de Saint-Médard et le site de
Sainte Hélène)

Dreal Aquitaine

DEVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION
TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT
MOBILITE ET TRANSPORTS
PAYSAGE, EAU ET NATURE
PREVENTION DES RISQUES
TERRITOIRES ET LOGEMENT DURABLES

Des compétences
pour un territoire durable

Commission de Suivi de Site du 01/10/15 à St Médard en Jalles



Ordre du jour

1. Établissement Candale :

- 1.** Bilan d'activité et des nouveaux projets (présenté par l'exploitant)
- 2.** Bilan des inspections et réduction du risque sur le site (présenté par le ministère de la Défense)

2. Établissements HERAKLES et ROXEL :

- 1.** Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (présenté par les exploitants)
- 2.** Bilan des inspections (présenté par la DREAL)



Bilan des inspections DREAL

I. HERAKLES à Sainte Hélène :

- 19/12/2014 : système de gestion de la sécurité, risque foudre
- 29/05/2015 : pollution historique sols/nappes

II. HERAKLES à Saint Médard :

- 24/03/2015 : pollution historique sols/nappes et station de traitement des eaux

III. ROXEL à Saint Médard :

- 25/09/2014 : rejets aqueux
- 23/04/2015 : rejets aqueux chroniques dont rejet accidentel du 05 janvier 2015
- 06/07/2015, 09/07/2015, 17/07/2015,
- 30/09/2015 : suites de l'accident du 05



I. HERAKLES Sainte Hélène – Inspection du

À l'issue d'une étude de dangers, protection contre la foudre et système de gestion de la sécurité.

5 Demandes formulées à l'exploitant :

- Mettre à jour l'étude de dangers en tenant compte de la présence de matière pyrotechniques dans le sol des bâtiments
- Préciser l'échéance de la remise de l'étude complétée
- Démanteler les dispositifs foudres obsolètes qui présente des risques de par leur détérioration
- Justifier caractère facultatif de certaines dispositions techniques de protection contre la foudre non mises en œuvre sur le site
- Mettre en place un suivi de la destruction des rebuts de production et des déchets accumulés par le passé (277 t)

I. HERAKLES Sainte Hélène – Inspection du

Arrêté préfectoral du 13/06/2012 : suite à présence de perchlorate sur l'un des forages d'eau industrielle, diagnostic et plan de gestion de la pollution.

6 Demandes formulées à l'exploitant :

- Justifier l'absence d'investigations sols au bâtiment KPB
- Compléter le diagnostic par des investigations complémentaires (piézomètres complémentaires, eau des bassins à tolite, sol des anciens stockage de nitrocellulose, eau des fossés, analyse d'eaux souterraines dans des ouvrages hors sites...)
- Transmettre le schéma conceptuel de la pollution
- Proposer des mesures de gestion
- Améliorer le système de traitement du rejet atmosphériques des poussières de perchlorate, et caractériser son impact
- Étanchéifier les sols et réaliser les aménagements permettant la collecte des eaux bu bâtimenKk08

I. HERAKLES Sainte Hélène – Inspection du 29/05/2015 (suite)

2 écarts formulés à l'exploitant :

- Absence de rétention sur une cuve d'eau glycolée
- Absence de retour des bordereaux de suivi de déchets dangereux après prise en charge par le site de Saint Médard

Réponses de l'exploitant le 15 septembre 2015 :

- sol bâtiment KK08 étanchéifié,
- traitement des rejets atmosphériques amélioré,
- autres modifications en cours de traitement par l'exploitant.

II. HERAKLES Saint Médard – Inspection du

~~24/10/2015~~ la station d'épuration biologique et travaux de dépollutions sols et eaux souterraines (APC du 24/10/2014).

2 écarts formulés à l'exploitant :

- 1 jour de rejet non conforme le 15/11/2014 : 42 kg de matières en suspension rejetées au lieu de 5 kg/j autorisés

- Non respect du délai de 1 mois dans la transmission des résultats d'analyse par l'application GIDAF

11 demandes formulées à l'exploitant :

- Sécuriser la canalisation d'apport direct d'eau perchloratée dans le bassin de réduction de la station biologique, afin d'éviter tout apport supérieur à 1 % de la charge de la station (source du rejet accidentel de décembre 2013)
- Justifier la compatibilité du chemisage en polymère des égouts à réhabiliter avec les effluents qu'ils

II. HERAKLES Saint Médard – Inspection du

24/02/2015

formulées à l'exploitant (suite) :

- Transmettre les mesures de gestion retenues pour maîtriser les transferts de perchlorate depuis la nappe du Quaternaire et du Miocène vers fossés alimentant l'étang du Château Lafont
- Compléter l'étude d'une prospection géophysique de l'épaisseur du Chattien (séparation miocène/oligocène)
- Transmettre un tableau de suivi des rejets et des paramètres d'exploitation des différentes unités de traitement de la pollution
- A chaque actualisation du diagnostic de la pollution, transmettre une synthèse des mesures de gestion mises en œuvre
- Vérifier l'étanchéité de 3 canalisations de fioul enterrées
- Transmettre une analyse de risque pour la canalisation de gaz enterrée de l'air de brûlage
- Améliorer la compatibilité des déchets pyrotechniques

II. HERAKLES Saint Médard – Inspection du

124602/2015 formulées à l'exploitant (suite) :

- Compléter le recensement des stockages de produits polluants dans le Plan d'Opération interne
- Transmettre un récolement aux dispositions de l'arrêté ministériel du 26 août 2013 relatif aux installations de combustion (application obligatoire à partir du 1er janvier 2016)

Réponses de l'exploitant le 18/06/2015 :

- Majorité des actions engagées ou réalisées
- Action corrective mises en œuvre pour éviter une nouvelle rupture des membranes d'ultrafiltration de la station biologique.

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

25/02/2014 Spectation du 24 janvier 2012, rejets aqueux (arrêté préfectoral du 7 janvier 2014) , prévention du risque électrostatique

1 écart formulé à l'exploitant :

- Non respect échéance 1^{er} juillet 2014 pour mise à jour étude d'impact eau

15 demandes formulées à l'exploitant :

- Intégrer étude d'impact un recensement des rejets de chaque bâtiment et schéma des réseaux de collecte d'eaux
- Adresser plan faisant apparaître l'alimentation en eau, ainsi que les ouvrages situés sur ce réseau (vannes, disconnекторs)
- Justifier que effluents perchloratés ROXEL traités par HERAKLES sont pris en compte dans étude d'impact de la station biologique
- Transmettre un justificatif de la réalisation des travaux

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

25/09/2014 formulées à l'exploitant (suite):

- Collecter eaux procédé du bâtiment P10
- Filtrer les eaux de procédés collectées
- Vérifier volume rétention de 2 cuves de 25 m³ et améliorer la filtration des eaux de procédé
- Indiquer le nom du laboratoire et la méthode de mesure utilisés pour les analyses en nitroglycérine des effluents aqueux
- Adresser plan d'action pour réduction des émissions de trichloroéthylène
- Étudier la possibilité de réduire ou interdire les tirs de moteur en période de vents faibles
- Avant tout abaissement du taux d'humidité des galettes, demander la modification de l'arrêté préfectoral 25/11/1994
- Préciser situation des tuyauteries, capacités et équipements vis-à-vis de l'arrêté du 4/10/2010 (prévention du vieillissement)

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

25600m²andés formulées à l'exploitant (suite):

- Fournir étude d'impact et étude de danger pour création du bâtiment HEC
- Caractériser les émissions atmosphériques de sels de plomb (concentration et flux à traiter) et la performance et la technologie du filtre
- Justifier conformité à la réglementation équipement sous pression d'un réservoir d'air comprimé

Réponses de l'exploitant le 09/01/2015 :

- Principales dispositions techniques mises en place
- Absence de transmission de l'étude d'impact eau (échéance 31/12/2014)

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

A_n3/04/2015 l'étude d'impact actualisée, collecte et traitement des effluents aqueux.

3 écarts formulés à l'exploitant et 1 PV de contravention :

- Rejet de perchlorate en Jalle du 9 au 13 janvier 2015
- Fosses de récupération des effluents non pourvues de détection de liquide avec alarme
- Réfrigération en circuit ouvert sans autorisation préfectorale

12 demandes formulées à l'exploitant :

- Mettre pompage fixes asservis à des capteurs de niveau,dans chacune des fosses des bâtiments
- Justifier le dimensionnement et la technique retenue pour le traitement d'eaux polluées (filtration puis envoi incinérateur)
- Supprimer végétation présente dans une rétention³ et contrôler son étanchéité

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

23/04/2015

formulées à l'exploitant (suite):

- Transmettre débit et concentration en plomb des rejets atmosphériques de l'aspiration du bâtiment M1 lors de sa prochaine période de fonctionnement
- Préciser le calcul de la consommation d'eau des installations
- Compléter le tableau de synthèse des rejets des 224 bâtiments
- Préciser et justifier le mode d'élimination des boues extraites du décanteur-deshuileur du rejet n°5
- Préciser les modalités d'acquisition de la surveillance continue du pH, de la température et du débit
- Préciser les modalités d'exploitation des résultats de la surveillance des rejets notamment pour les 3 paramètres suivis en continu (alarme au poste de garde ? Télé-relève ?...)
- Rechercher la source de la contamination ¹⁴en perchlorate du rejet n°5 du 09 au 13 janvier 2015

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

23/04/2015 formulées à l'exploitant (suite) :

- Informer exploitant des captages et gestionnaire de la distribution d'eau potable en cas de pollution de la Jalle
- Compléter surveillance des rejets, des eaux souterraines et milieu naturel au regard des substances utilisées et susceptibles d'être présentes dans les rejets dont nitroglycérine.

Absence de réponses de l'exploitant à ce jour (échéance 07/07/2015).

Absence de transmission des compléments à l'étude d'impact (échéance 07/07/2015).

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

ASÉR/OPRÉAL mobilisée dès le recours au SDIS

Après fin de l'intervention des secours, inspection sur site pour définir les mesures de mise en sécurité des installations.

Arrêté préfectoral d'urgence du 09/07/2015 impose à l'exploitant :

- Arrêt des approvisionnements en galette
- Ré-humidification de tous les fûts
- Récupérer les galettes épandues hors du bâtiment, curer les réseaux
- Arrosage des déchets de l'incendie et collecte et élimination des eaux polluées en filière déchet
- Surveillance 24/24 du bâtiment incendié
- Analyse quotidienne de l'eau de rejet, de la Jalle, des captages
- Indice biologique sur Jalle et analyse eaux souterraines
- Détection incendie

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du Saguenay/2015 par le SIJALAG de poisson mort

Inspection conjointe avec l'Office National de l'Eau et des
Milieux Aquatiques.

DREAL : Procès Verbal de délit au titre de l'article L.216-6
du code de l'environnement



III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

6/07/2015, un 2ème arrêté préfectoral d'urgence tenant aussi lieu de **mise en demeure** :

- Réaliser les contrôles de l'humidité des fûts de galette et appliquer un système de gestion de la sécurité Evacuer et isoler les fûts impactés par l'incendie
- Conditionner en fûts métalliques les galettes en stock
- Fournir une étude technico-économique sur l'élimination des déchets de l'incendie et des galettes
- Étendre la surveillance à tous les bâtiments stockage galette
- Analyse des risques sur le bâtiment incendié (dont foudre)
- Réviser le système de gestion de la sécurité, la gestion des stocks de galette
- Analyse nitrocellulose dans sédiments Jalle
- Expertise de l'impact sur la Jalle avec proposition d'actions de remédiation

III. ROXEL Saint Médard – Inspection du

Rapport de cours de rédaction :

- Réduction du potentiel de danger des installations
- Exploitation du retour d'expérience de l'incendie du 05/07/2015
- Maintien de la mise en sécurité des installations
- Réduction des rejets chroniques, collecte des eaux de procédé

Présentation d'un projet d'arrêté préfectoral complémentaire au CODERST de novembre 2015 :

- Réduction importante de la quantité de galette autorisée au stockage
- Définition d'un délai maximal de stockage
- Compartimentage du stockage en cellule
- Mise en place d'un bassin de rétention
- Redimensionnement des moyens d'extinction
- Obligation d'alerte des gestionnaires eau potable

Annexe 4

Présentation HERAKLES
(exploitant de la plate-forme
de Candale)

Actualités Site de CANDALE HERAKLES / Groupe SAFRAN CSS de Saint Médard en Jalles 1 Octobre 2015



ACTUALITES SITE DE CANDALE FAITS MARQUANTS ANNUELS

→ Pas d'accident ou incident notable depuis la CSS de Sept 2014

→ Une inspection en Sécurité Pyrotechnique par l'IPE (Inspection Technique pour les Poudres et Explosifs) le 15 4 : examen du référentiel pyrotechnique (EST) et visite site

→ Poursuite de l'exploitation du réseau piézométrique (12) sur 2014/2015 avec 2 campagnes (basses et hautes eaux) : RAS

→ Exercices POI :

- montée en puissance du PC crise (12/2014)
- manœuvre technique avec SDIS (1/2015)

→ Inspection CGA/IIC (Juin 2015) : récolelement des prescriptions techniques

Annexe 5

Présentation HERAKLES
(exploitant de la plate-forme
de Saint-Médard et du site de
Sainte-Hélène)

INFORMATION CSS

(art. 6 de l'arrêté préfectoral du 24/04/2013)

01/10/15

BILAN

SOMMAIRE

- 1. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT**
- 2. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE**
- 3. DECISIONS INDIVIDUELLES ADMINISTRATIVES DE L'INSTALLATION**
- 4. OPERATIONS DE REMEDIATION**
- 5. PROJETS**

Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût

→ Actions en faveur de la sécurité : 245 k€

- Améliorations des process
- Protections collectives
- Protection bâtiment contre la foudre

→ Actions en faveur de l'environnement : 791 k€

- Substitution de fréons
- Rétentions
- Collecte d'eau souillée en circuit fermé

Total Actions de Prévention SSE : 1 036 k€

→ Etudes et travaux de remédiation : 8 535 k€

Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

SGS:

Vérification du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) à travers une Revue de Direction annuelle au titre de l'année 2014 (mars 2015). Examen de la conformité, de la mise en œuvre et de l'efficacité du SGS en matière de :

- Formation
- Identification et évaluation des accidents majeurs
- Maîtrise des procédés et de leur exploitation
- Gestion des modifications
- Gestion des situations d'urgence
- Gestion du retour d'expérience
- Contrôle des systèmes de gestion de la sécurité

COMITE DE SITE Roxel/Herakles

Réunion en avril 2014

CONVENTION DE SITE Roxel/Herakles

Mise à jour : 1er juillet 2014

Révision et mise à jour d'instructions et de consignes communes entre Roxel/Herakles

Décisions individuelles administratives de l'installation

→ APC du 24/10/2014

- Remédiation du site

→ Inspection du 05/02/2014 à St Médard

- portant sur l'exploitation de la station de traitement LICORNE®

→ Inspection du 19/12/14 à Ste Hélène

- portant sur l'avenant à l'EEDD + risque foudre + bilan inspection précédente

Opérations de remédiation sur les site de Saint Médard et Sainte Hélène

Bilan des actions

1. Traitement des COHV
2. Traitement du Perchlorate
3. Autres travaux
4. Qualité de la Jalle
5. Point divers

OPERATIONS DE REMEDIATION

→ Traitement des COHV

Zone	Measures de gestion	Date de mise en œuvre	Etat
CLV	Barrière hydraulique avec unité de traitement des COHV (stripping + charbon actif)	2008	Exploitation en cours
	Venting des sols et sparging de la nappe au droit du bâtiment raccordée à l'unité de traitement ci-dessus	2012	Terminé en 2015
zone E	Extraction multi-phase (air et eau) au droit du bâtiment et barrière hydraulique à l'aval avec unité de traitement des COHV (stripping + charbon actif)	2013	Exploitation en cours
	Extraction multi-phase (air et eau) au droit du bâtiment et barrière hydraulique à l'aval avec unité de traitement des COHV (stripping + charbon actif)	2013	Exploitation en cours
Ensemble du site dont ancienne gravière	Investigations complémentaires sur les COHV selon rapport ANTEA A75460/B	2014 et 2015	Exploitation en cours

OPERATIONS DE REMEDIATION

→ Traitement du perchlorate

Zone	Mesures de gestion	Date de mise en œuvre	Etat
Zones perchlorate et CEP	Excavation et traitement des sols	2012-2013	Terminé
CTD	Excavation et traitement de résidus de brûlage	Août 2013 à février 2014	Terminé
CTD	Réfection de la canalisation R6 drainant les eaux polluées	Juin 2014	Terminé
Zone perchlorate	Barrière hydraulique avec unité de traitement des COHV et du perchlorate (charbon actif + résines)	Avril 2015	Exploitation en cours
Zone CEP	Barrière hydraulique avec unité de traitement des COHV et du perchlorate (charbon actif + résines)	Juillet 2015	Exploitation en cours
Zone CEP	Lessivage des sols non excavables impactés par du perchlorate	Non démarré	A mettre en œuvre d'ici fin 2015
CTD	Maîtrise des transferts épisodiques de perchlorate en Jalle et hors site des eaux souterraines	Non démarré	1er trimestre 2016

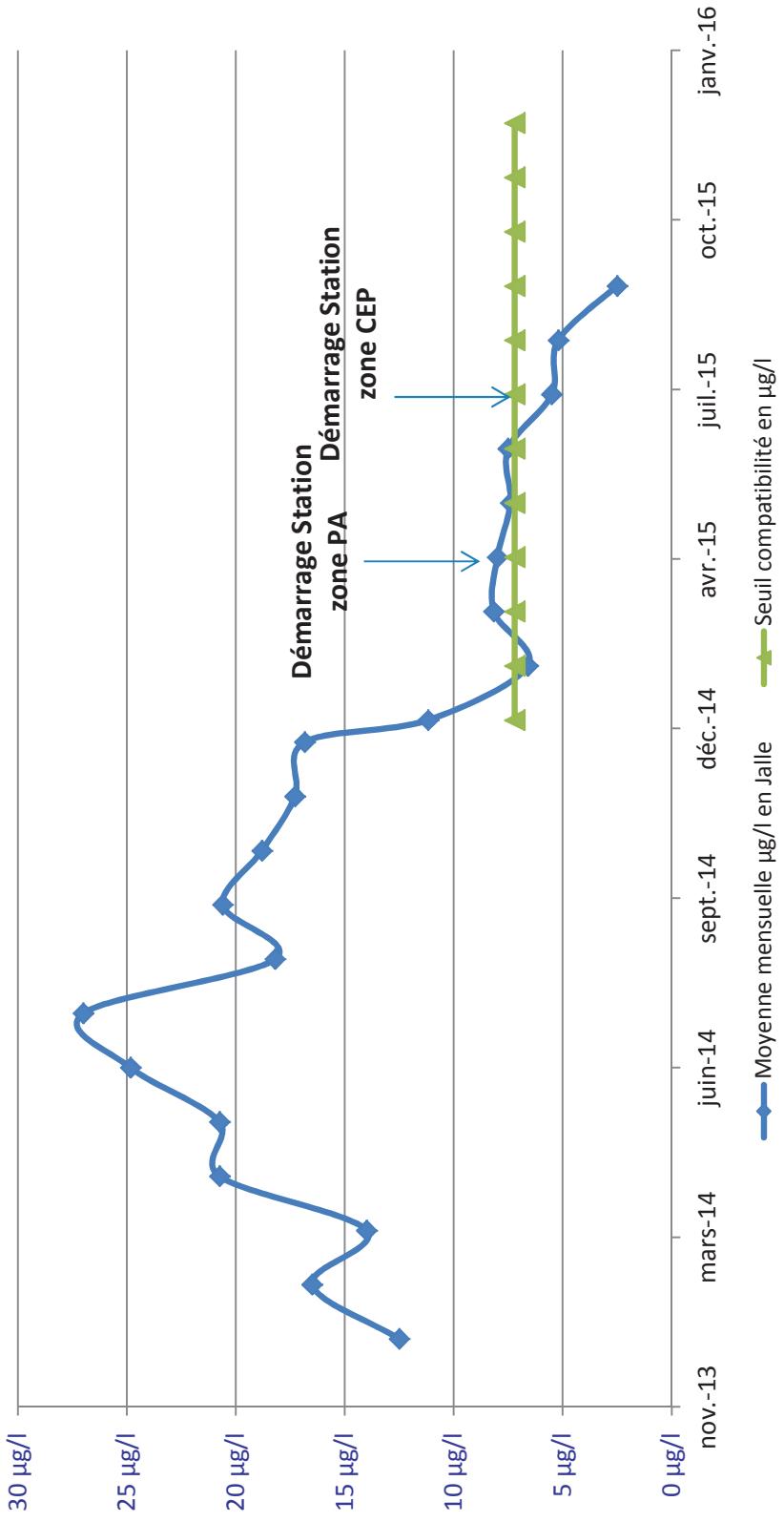
OPERATIONS DE REMEDIATION

→ Autres travaux

Zone	Measures de gestion	Date de mise en œuvre	Etat
CSS1	Excavation des terres contaminées par de l'amiante	Juillet à aout 2015	Réception des travaux en cours
CTD (ou zone B)	Excavation résiduelle de terres impactées par des substances pyrotechniques	Non démarré	Etude de Sécurité Pyrotechnique en cours

QUALITÉ DE LA JALLE

→ Suivi du Perchlorate



POINT DIVERS

→ Nuisance sonore – Quartier Corbiac

- 20/07/15 : la DREAL nous informe de la plainte de 2 riverains transmises par la Mairie
- 21/07/15 : prise de contact Herakles avec riverain
- 24/07/15 : Origine potentielle identifiée par Herakles (atelier CSA) :
 - Action immédiate : réduction de la période d'activité en journée
 - Réalisation d'une campagne de mesure par organisme agréé

→

- Niveau d'émission conforme en ZER (riverain – point 3)

Période JOUR 07h - 22h		Niveau d'émission conforme en ZER		
POINT	1	2	3	
Point complémentaire hors réglementation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Point en limite de propriété	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En Zone à Emergence Réglementée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Niveau de bruit Ambiant	L_{Aeq} retenu	93.0	44.5	49.0
	L_{50%} retenu	93.0	43.5	37.5
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le L _{Aeq}	(N/A)	70.0	(N/A)	
Conformité niveau en limite de propriété	(N/A)	C	(N/A)	
Niveau Résiduel	Mesuré au point :	(N/A)	(N/A)	3
L_{Aeq} retenu	(N/A)	(N/A)	(N/A)	45.5
L_{50%} retenu	(N/A)	(N/A)	(N/A)	37.5
Emergence calculée	(N/A)	(N/A)	(N/A)	0
Emergence autorisée en ZER	(N/A)	(N/A)	(N/A)	5.0
Conformité Emergence	(N/A)	(N/A)	(N/A)	C
Non présence de tonalité marquée plus de 30 % du temps	(N/A)	NC	(N/A)	C

Valeurs en dB (A), arrondies à 0.5 dB près



Projets

Projets industriels

1. Installations de conditionnement et de stockage de nitramines
2. Augmentation de la masse équivalent TNT d'un atelier de malaxage

Installations de stockage et de conditionnement de nitramines

Enjeux du projet

- La réalisation de nouveaux propergols présentant des **gains de performances** avec un **niveau de risque maîtrisé** (maturité, sécurité, environnement).
- Le **maintien des compétences et la pérennisation de l'activité** sur la plateforme pyrotechnique de Saint Médard.

Besoin industriel

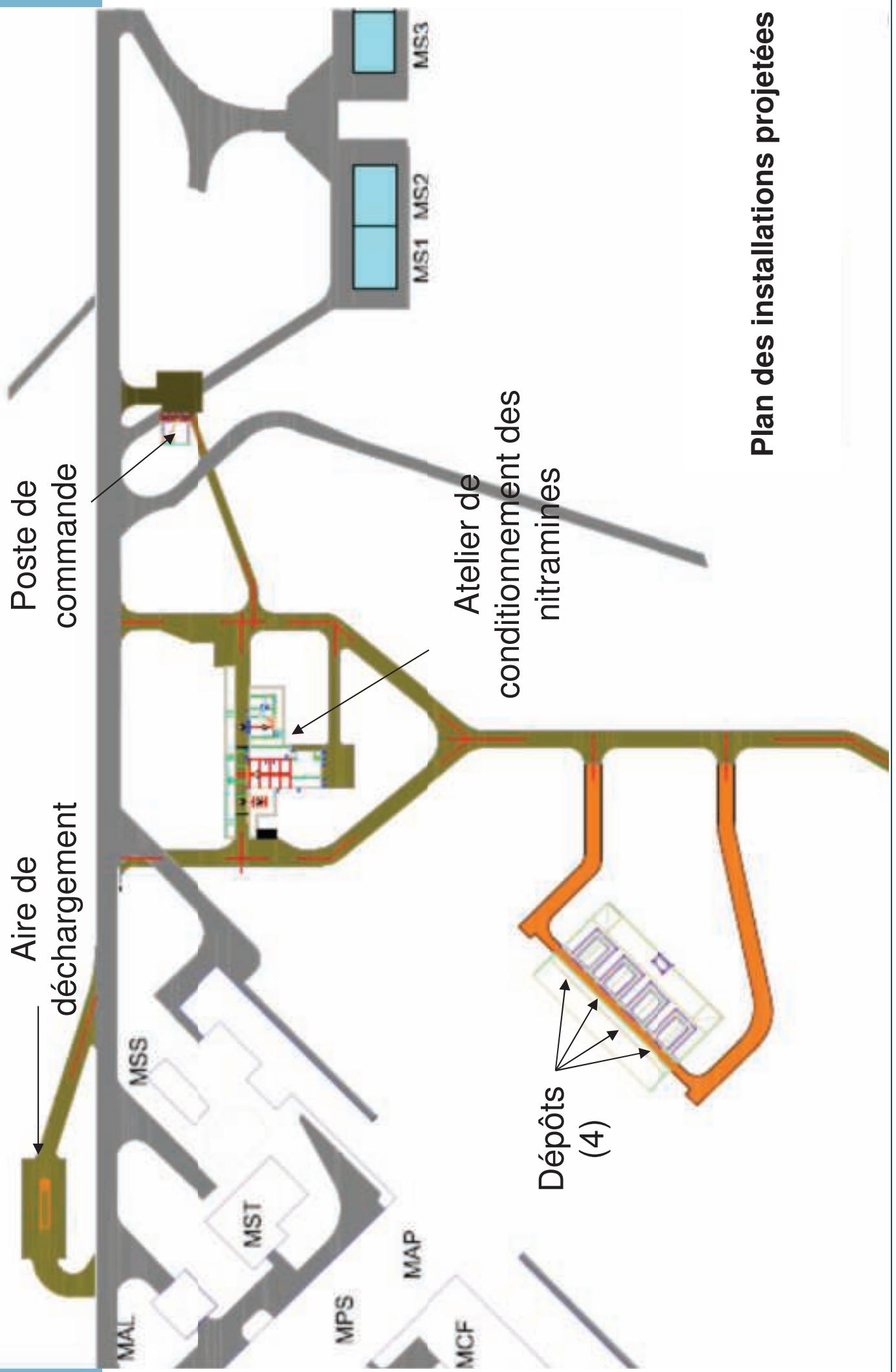
- Les nitramines sont les nouvelles matières premières entrant dans la composition des nouveaux propergols composites (en remplacement du perchlorate d'ammonium).
- La réalisation des chargements en nouveaux propergols nécessite un outil industriel adapté à la préparation de nitramines :
 - ✓ 1 aire de stationnement / déchargement de véhicule
 - ✓ 4 bâtiments de stockage
 - ✓ 1 atelier de préparation de conteneur de nitramines et son poste de commande

**Plateforme pyrotechnique
de Saint Médard
(Etablissement Herakles)**

Emplacement
du projet

**Plan de situation du projet Herakles –
1/25000**

Plan des installations projetées



Installations de stockage et de conditionnement de nitramines

Situation administrative par rubrique ICPE					
Rubrique	Bâtiment	Quantité	Description	Classant ICPE	Rayon Affiché ge
1310 2b	EDM	4 t DR 1.1 16 t DR 1.3	Déchargement des colis de nitramines Stationnement temporaire d'un véhicule ADR chargé de matières de classe 1 (4 t en DR 1.1 ou 16 t en DR 1.3)	-	-
	ESM	4 t soit 4 t eqTNT	Dépôt de matières de DR 1.1 (activité déjà autorisée) Stationnement temporaire d'un véhicule ADR chargé de matières de classe 1 (4 t en DR 1.1)	-	-
	CPE	0,725 t soit 0,87 t eqTNT	Préparation des conteneurs de nitramines	A	3 km
Produits explosifs (stockage)					
1311 2	CSE2	1 t soit 1,2 t eqTNT	Dépôt de type « igloo » de matières de DR 1.1	A	
	CSE3	1 t soit 1,2 t eqTNT	Dépôt de type « igloo » de matières de DR 1.1	A	3 km
	CSE4	1 t soit 1,2 t eqTNT	Dépôt de type « igloo » de matières de DR 1.1	A	
	CSE5	1 t soit 1,2 t eqTNT	Dépôt de type « igloo » de matières de DR 1.1	A	
	Gaz à effet de serre fluorés (emploi)				
1185-2a	CSE5	<25 kg	Equipement climatique clos	DC	-

Installations de stockage et de conditionnement de nitramines

Les données sécurité du projet :

Un schéma d'implantation compatible :

- des exigences des contraintes de l'Arrêté d'Autorisation d'Exploiter actuel,
- du PPRT,
- des contraintes liées aux activités HERAKLES et ROXEL.

Une conception reconnue par la Profession

Bâtiments de stockage « igloo » supprimant les effets dominos :

- Conception « Igloo » → Protège des agressions extérieures
- Ilotage en $4 \times 1,2$ T équ. TNT → Diminue les zones d'effets d'une détonation

Atelier pour la préparation des conteneurs de nitramines

- Murs forts résistants aux effets d'une détonation
- Traitement des déchets sous eau.

Installations de stockage et de conditionnement de nitramines

Les données environnementales du projet :

- **Les travaux :**
 - Défrichement. Dévoiement d'un fossé d'eaux pluviales
 - Etude d'impact milieu naturel spécifique avec la société BIOTOPE pour mise en œuvre de la doctrine « ERC »
- **La consommation d'eau**
 - Estimée à 100 m³/an pour les opérations de lavage des ateliers et des outillages
- **Les rejets liquides**
 - Les eaux seront toutes collectées au sein de l'atelier, filtrées et stockées en GRV.
L'atelier ne sera pas connecté à l'égout.
 - Les eaux sont traitées puis rejetées dans le collecteur n°6 au niveau du CTD (respect valeur seuil APC)
 - Les eaux pluviales non souillées seront rejetées dans le milieu naturel
 - Les eaux incendie seront collectées dans une cuve
- **Les rejets aériens**
 - L'atelier sera équipé d'une aspiration et la filtration est effectuée par un lavage des poussières dans un bain d'eau puis filtration absolue
- **Les déchets**
 - Environ 350 kg de déchets pyrotechniques qui seront incinérés sur le site

Installations de stockage et de conditionnement de nitramines

Le planning

→ Processus administratifs

- Présentation DREAL (octobre 14)
- Demande de Permis de construire (novembre 14)
- Certificat de projet (33-008) : arrêté préfectoral du 8 décembre 2014
- Dépôt DDAE version 1 (avril 2015)
- Avis recevabilité par DREAL (juin 2015)
- Permis de construire accordé (29/05/ 2015)
- Dépôt DDAE finalisé (à venir)
- Dépôt de la demande de défrichement (à venir)

→ Mise en service prévisionnelle

- Essais (début 2016)
- Démarrage exploitation (mi 2016)

Augmentation de la masse équivalent TNT d'un atelier de malaxage

Enjeux du projet

- ➔ Mise en œuvre de matières de DR 1.1, et notamment de nitramines, effectuée depuis de nombreuses années sur le site de Saint Médard. Opérations de malaxage autorisées avec la mise en œuvre des matériaux de DR 1.1 avec une capacité suffisante pour notre besoin de mettre en œuvre des nitramines.
- ➔ Programme de développement d'un 3ème étage du M51 en cours : une partie du Perchlorate d'Ammonium est remplacé par des nitramines
- ➔ Ce programme de développement présente un enjeu fort pour Herakles et pour la DGA. L'une des étapes clés de ce programme est la réalisation d'un chargement à l'échelle de l'objet futur en novembre 2015.

Besoin industriel

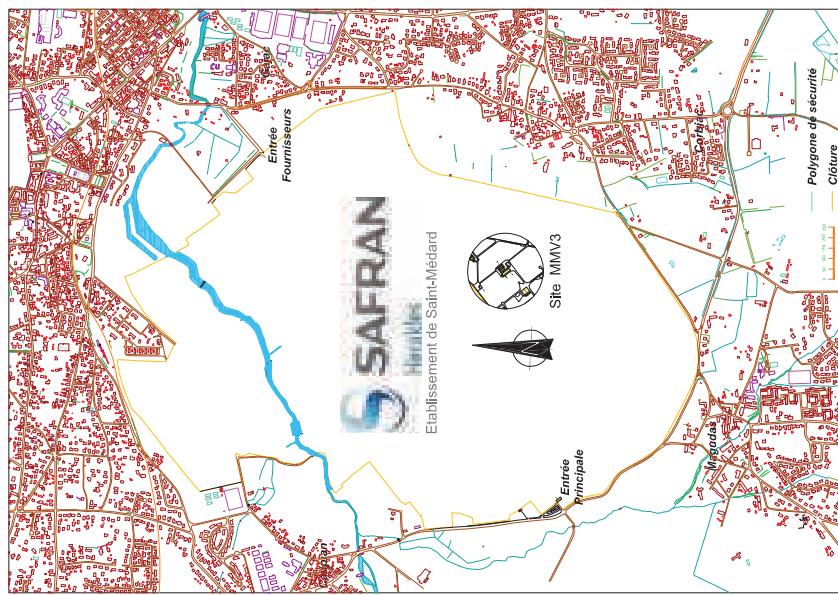
- ➔ Pour ce développement, nos moyens actuels de fabrication (dont l'atelier MMV3 pour la partie malaxage) sont suffisants pour fabriquer les objets de démonstration avec une cadence de l'ordre d'un par an environ. Ces objets ne nécessitent pas l'utilisation des installations CPE et CSEi, dont une procédure de demande d'autorisation est par ailleurs en cours.

Augmentation de la masse équivalent TNT d'un atelier de malaxage

Objet de la modification notable

- Augmentation de la masse en équivalent TNT de 2166 à 2450 kg

	Situation actuelle	Projet
Massé autorisée DR 1.3b	3400 kg	idem
Massé autorisée DR 1.1	433 kg	idem
Massé retenue dans le potentiel de danger	2166 kg eq TNT	2450 kg eq TNT



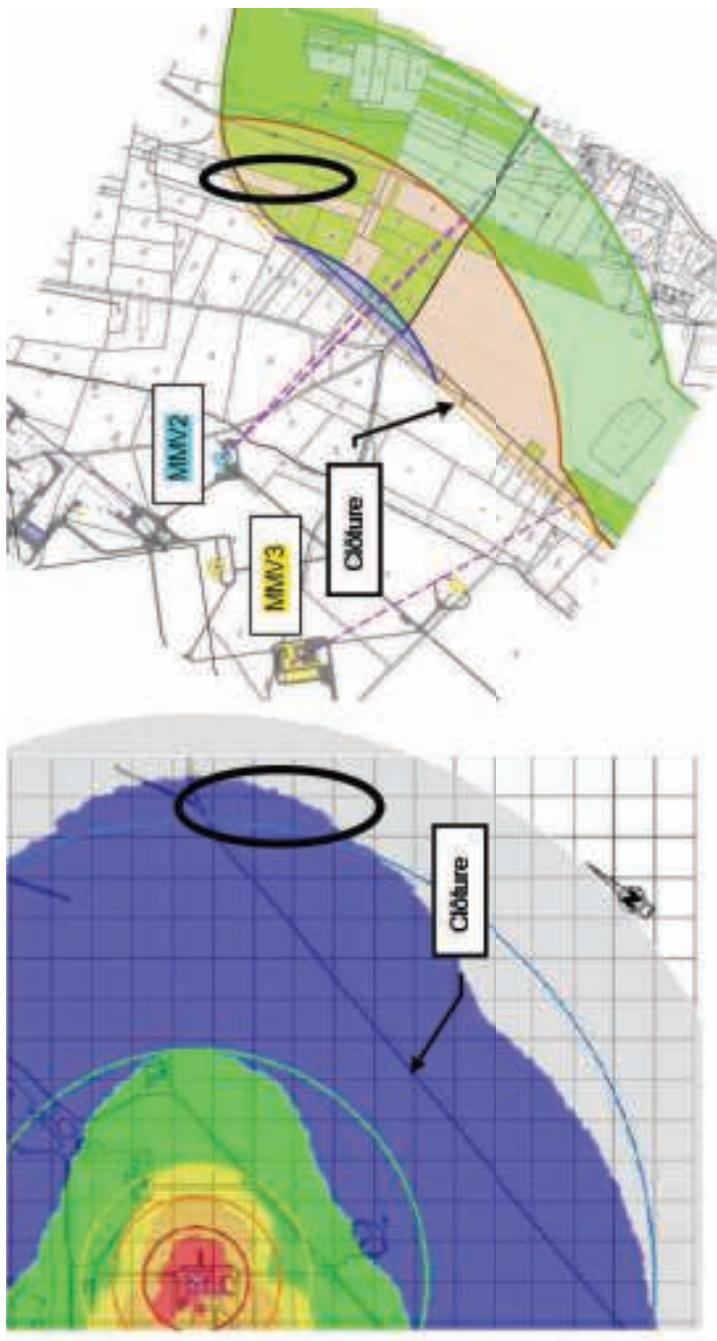
Augmentation de la masse équivalent TNT d'un atelier de malaxage

Conséquence de la modification notable : effet en terrain nu (approche forfaitaire majorante)

ANALYSE	Ze 50 mbars Effets Significatifs	Ze 35 mbars	Ze 20 mbars Effets par Bris de Vitres
Distance entre le MMV3 et les différentes Ze retenues au PPRT (calculées pour une détonation de 2166 kg eq TNT)	285 m	427 m	608 m
Distance calculée pour une détonation de 2 450 kg eq TNT au MMV3 en terrain nu	297 m	445 m	593 m
Evolution	Ze Interne à l'établissement (clôture distante de 330 m)	Le projet engendre une augmentation de la Ze de 18 m de la zone bc3 sur la zone bc4 (soit environ 2200 m ²)	Le projet n'engendre aucune augmentation de la Ze
Consequence	AUCUNE	Aucun enjeu n'est présent dans la zone concernée (la majorité du terrain appartient à Herakles – 1700 m ²). De plus, le règlement et les recommandations du PPRT sont les mêmes pour les zones bc2, bc3 et bc4.	AUCUNE

Augmentation de la masse équivalent TNT d'un atelier de malaxage

Conséquence de la modification notable : modélisation des effets (approche plus réaliste)



- $Z_{20mbars}$ du MMV3 inclue dans la $Z_{35mbars}$ du MMV2.
- Probabilités d'accident au MMV3 et MMV2 identiques

→ Classement de la zone du PPRT non modifiée (bc3)

Zones d'effets retenues au PPRT
($Z_{20mbars}$, $Z_{35mbars}$, $Z_{50mbars}$)

Zones d'effets – Comparaison entre l'évaluation initiale (2 166 kg eq TNT – cercles concentriques) et la situation projetée (2 450 kg eq TNT)

KEY MISSIONS, KEY TECHNOLOGIES, KEY TALENTS

Merci de votre attention

Annexe 6

Présentation ROXEL
(exploitant du site Saint
Médard)

Information CSS

(art. 6 de l'arrêté préfectoral du 24/04/2013)

ROXEL ETABLISSEMENT SUD Du 01 Octobre 2015



This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, duplicated nor disclosed to any third Party, nor used in any manner whatsoever without prior written consent of Roxel. © Roxel 2008

Sommaire

- 1. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES
ET LEUR COÛT**
- 2. BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE**
- 3. COMPTE-RENDU DES INCIDENTS ET ACCIDENTS**
- 4. DECISIONS INDIVIDUELLES ADMINISTRATIVES DE
L'INSTALLATION**



1. Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût

ACTIONS D'AMELIORATION ANNÉE 2014

- Amélioration process démouillage de chargements
- Etude d'impact sur les rejets aqueux du site (présentée sur les planches suivantes)
- Collecte et traitements des effluents contenant des métaux lourds
- Mise en conformité vis-à-vis des EST, foudre, aspirations collectives...
- Mise en conformité des installations de prélèvements sur rejets d'eaux

Montant global engagé: 1 114 K€

This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, duplicated nor disclosed to any third Party, nor used in any manner whatsoever without prior written consent of Roxel. © Roxel 2008



2. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

SGS:

Vérification de l'efficacité du Système de Gestion de la Sécurité à travers une
Revue de Direction annuelle (février 2015)

COMITE DE SITE Roxel/Herakles

Réunions en janvier 2015

CONVENTION DE SITE Roxel/Herakles

Mise à jour : 1ier juillet 2014
Révision et mise à jour d'instructions et de consignes communes entre
Roxel/Herakles



3. Compte-rendu des accidents et incidents

INCIDENTS MARQUANTS 2015

Janvier 2015:

Détection de concentrations anormalement élevées en ion perchlorate du rejet référencé « R5 » qui se déverse dans le cours d'eau « La Jalle de Blanquefort ».

Juillet 2015:

Incendie dans un dépôt de galette « mélange nitrocellulose/nitroglycérine »

Ces incidents seront détaillés dans les planches suivantes



4. Décisions individuelles administratives de l'installation

ARRÊTES PREFECTORAUX

➤ **25 août 2011 - Arrêté de mise en demeure** « Traitement des produits pyrotechniques destinés à la destruction »

- Bilan au 31 août 2015
 - 100% de produits traités

➤ **09/07/2015 - Arrêté Préfectoral de mesures d'urgence:**

- Incendie d'un dépôt de « galette »

➤ **29/07/2015 - Arrêté Préfectoral de mise en demeure et de mesures d'urgences:**

- Mise en sécurité suite à l'incendie d'un dépôt de « galette »



4. Décisions individuelles administratives de l'installation

Inspections DREAL sur les Systèmes de Gestion de la Sécurité

Année 2014/2015:

➤ **Inspection SGS du 23 juin 2014:** « facteurs humains et organisationnel dans le cadre de la maîtrise des risques, en particulier le retour d’expérience »

➤ **Inspection ICPE du 25 septembre 2014:**

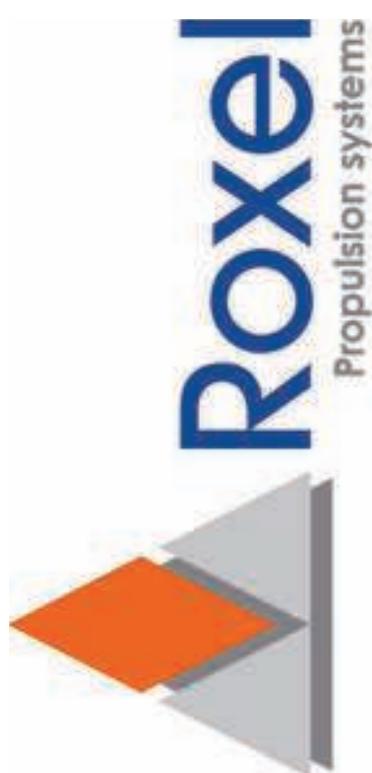
- « Avancement de la mise en œuvre des mesures prescrites par l’arrêté préfectoral complémentaire du 07/01/2014, notamment la réduction des rejets chargés en plomb et en cuivre dans la Jalle»
- « Surveillance des eaux souterraines imposée par l’arrêté préfectoral complémentaire du 02 août 2011 »

➤ **Inspection ICPE du 23 avril 2015:** « Examen des mesures mises en œuvre par Roxel pour prévenir la pollution des eaux dans le cadre de ses activités»



INCIDENT REJET R5

du 09 janvier 2015



This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, duplicated nor disclosed to any third Party, nor used in any manner whatsoever without prior written consent of Roxel. © Roxel 2008

Rappel des faits

- ❖ Détection d'un pic exceptionnel de concentration en ions perchlorate mesuré au droit d'un rejet en Jalle exploité par ROXEL avec une concentration de pointe dans le rejet « R5 » enregistrée le 9 janvier 2015 (8500µg/l)

Origine de l'incident

- ❖ Rejet accidentel non lié aux installations ROXEL mettant en œuvre du perchlorate
 - Ateliers en rejet zéro
 - Aucune activité dans ces ateliers durant la période considérée.
- ❖ Rejet accidentel consécutif à des travaux réalisés en amont du rejet s'inscrivant dans le cadre du plan de réfection d'un réseau d'eau pluviale endommagé.(libération d'un bouchon d'eau stagnante dans ce réseau)
- ❖ Pas d'incidence de concentration et de flux relevé en Jalle aval

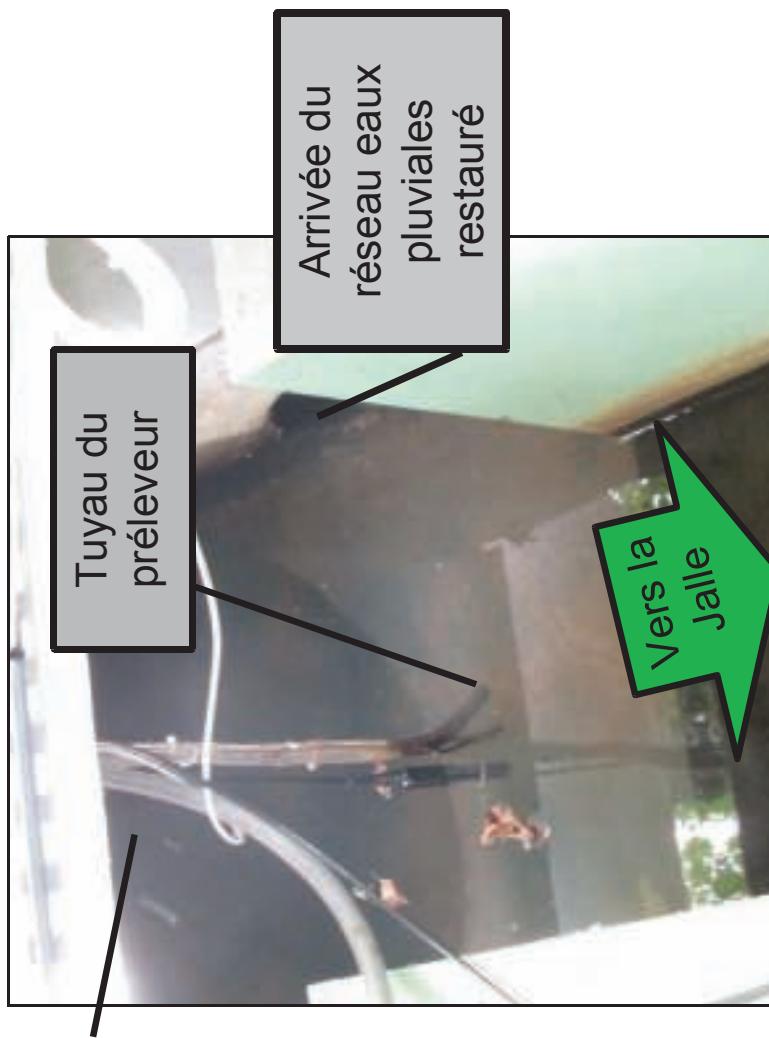
Jalle Pont F			
Flux en kg/j			

This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, disclosed or distributed to any third party, nor stored in any manner whatever without prior written consent of Roxel. © Roxel / JWF



Investigations

- ❖ Une campagne de prélèvements a été réalisée autour de la zone du rejet « R5 »:
 - Les prélèvements réalisés au cours de l'investigation n'ont pas relevés de teneur en perchlorate, ceci confirme le caractère ponctuel de l'impact constaté en janvier 2015
 - Prévention: Installation d'un piézomètre à proximité de la canalisation en cause avec réalisation de mesures de suivi trimestrielles.



❖ Commentaires:

- Pas de corrélation entre le flux théorique identifié au « R5 » et la valeur relevée en Jalle.
- Cet écart est certainement dû à la configuration du préleur qui a capté la concentration maximale du rejet non dilué.

INCENDIE BATIMENT S

du 05 juillet 2015



This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, duplicated nor disclosed to any third Party, nor used in any manner whatsoever without prior written consent of Roxel. © Roxel 2008

Agenda présentation

- Rappel des faits et impacts
- Mesures de sécurisation
- Gestion des déchets de l'incendie
- Commission d'enquête



This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, duplicated or disclosed to any third Party, nor used in any manner whatsoever without prior written consent of Roxel. © Roxel 2008

Rappel des faits

- ❖ **05/07/2015 à 23h35 : alerte prise en feu par chef de quart sur place, intervention pompiers du site**
 - Bâtiment S : stockage de galettes (mélange Nitrocellulose/Nitroglycérine dans l'eau)
 - Timbrage du bâtiment 180T, produits stockés 46T
- ❖ **06/07 à 00h32 : appel du SDIS en renfort**
- ❖ **06/07 à 4h00: appel de la Lyonnaise des Eaux pour signalement du risque de pollution dans la Jalle**
- ❖ **06/07 – 6h30 : Fin incendie**
- ❖ **Produits impactés : quantité estimée 6T**
 - 2 lots de fûts carton impactés au bâtiment S
 - 2 lots de fûts métalliques endommagés par incident



Impacts environnementaux

❖ Intervention pompiers pour éteindre l'incendie :

- Environ 1300 m³ d'eau rejetée en Jalle
- Prélèvement rejet 2 (réseau égout) le 6/07 à 7h : taux de nitroglycérine = 123 mg/l
- Prélèvement en Jalle amont R5 (site) le 6/07 à 9h : taux de nitroglycérine = 13 mg/l

❖ Réunion le 6/07 sur les captages d'eau potable en aval du site :

Participants: ARS, Préfecture, Lyonnaise des Eaux, Bordeaux Métropole, DREAL, Roxel, HERAKLES

• Prélèvement quotidien sur captages : R20, R21, eau brute CANTINOLE, eau traitée CANTINOLE

• Prélèvement quotidien sur site : Rejet R2, Jalle amont R5, Jalle Pont Rouge (sur 10j)

Par principe de précaution: décision de fermeture des captages BUSSAC et CANTINOLE



Impacts environnementaux

❖ Dès le 09 juillet 2015, la concentration en nitroglycérine était < 10µg/l en Jalle

❖ **Poursuite les prélèvements :**

- Prélèvement R2, Jalle et captage eau potable : hebdo, par labo extérieur
- Prélèvement R2 : quotidien, par labo HERAKLES

❖ **Réseau eau potable**

- Compte tenu de l'absence de nitroglycérine dans l'eau distribuée

•**Décision de réouverture des captages Canticole et Bussac : S33**

❖ **Réseau rejet « R2 » en Jalle**

- Curage de la partie du réseau d'eau impacté par les eaux d'incendie

Terminé le 30 septembre 2015 (environ 1km de réseau)



Mesures de sécurisation (1/2)

❖ Rempotage des galettes

► Bilan initial du stock suivant le conditionnement :

- | | |
|------------------------------------------|------|
| • Fûts cartons brûlés lors de l'incendie | 185 |
| • Fûts cartons | 345 |
| • Fûts métalliques | 1548 |
| • Fûts plastiques étanches | 69 |

► Reconditionnement des fûts cartons et plastiques en fûts métalliques

❖ Eloignement des fûts de la zone des déchets impactés par l'incendie

❖ Validation de l'intégrité du stock



Mesures de sécurisation (2/2)

❖ **SÉCURISATION DES DÉCHETS**

- Arrosage en continu 24/24 heures des déchets du bâtiment S
- Vidéo-surveillance avec report de contrôle au poste de garde
 - Surveillance de la zone de déchets et du système de récupération des eaux d'arrosage 24/24 heures et 7/7 jours
- Collecte de 100% des eaux d'arrosage des déchets (séparée des eaux pluviales)
- Conformité bâtiment : validation protection foudre toujours opérationnelle
 - Mise en place d'une lance-incendie en batterie



Analyses des impacts

❖ IMPACTS EN JALLE ET DANS LA NAPPE:

- Constat de mortalité piscicole par l'ONEMA et la DREAL
- Evaluation de l'impact sur le milieu naturel de la Jalle suite à l'incendie (Etude en cours)
- Analyse des sédiments en Jalle (absence de nitrocellulose)
- Pose d'un piézomètre (quaternaire) en aval du bâtiment impacté par l'incendie avec mesure hebdomadaire de nitroglycérine (non détection de nitroglycérine dans la nappe)



Gestion des déchets de l'incendie

❖ **DÉCHETS LOCALISÉS DANS LE BÂTIMENT :**

- Déchets pyrotechnique de l'incendie incluant de l'amianté
- Protocole d'intervention spécifique en cours de rédaction par une société habilitée
- Etude de Sécurité du Travail pyrotechnique d'intervention obligatoire

❖ **DÉCHETS EAUX :**

- Filtration in-situ des eaux collectées puis évacuation à l'extérieur vers un centre de traitement agréé

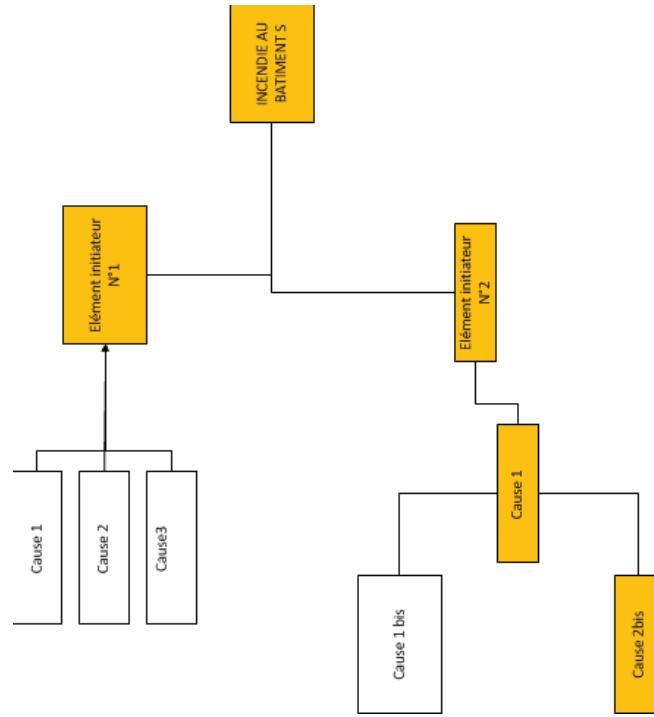


Commission d'enquête

❖ Roxel a nommé une commission d'enquête

❖ Arbre des causes en cours de réalisation

Trois causes possibles :



•Auto-inflammation

plan d'expérience en cours

•Défaut électrique

expertise réseau électrique en cours

•Intrusion

non retenue à ce jour – Enquête de la gendarmerie

Prise en compte du retour d'expérience

- **Mise en place d'alarmes incendie dans les bâtiments de stockage des galettes:** en service depuis la semaine 35
- **Constitution de 2 groupes de travail sur le suivi et la gestion des stocks**
- **Mise en place des actions issues des résultats de la commission d'enquête**
- **Etude en cours pour la collecte des eaux d'extinction (bassin de récupération)**
- **Mise à jour de l'Etude de Danger:** en cours
- **Réduction du timbrage et réorganisation des stockages de galette**



ETUDES D'IMPACT SUR LES REJETS AQUEUX DU SITE



This document is the property of Roxel and must not be copied, reproduced, duplicated or disclosed to any third Party, nor used in any manner whatsoever without prior written consent of Roxel. © Roxel 2008

Historique depuis 2010

- ❖ **2010:**
 - Analyse mensuelle de plus de 100 substances dans les rejets pendant 6 mois dans le cadre de la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)
 - suivi trimestriel pour les paramètres plomb et cuivre dans les rejets en Jalle (aucun dépassement observé à ce jour)
- ❖ **Fin 2011:**
 - Collecte de la totalité des effluents contenant du perchlorate
- ❖ **2013:**
 - Etude des rejets potentiellement chargés en plomb et cuivre dans les ateliers
- ❖ **Fin 2013/2014:**
 - Travaux de collecte des effluents à la source pour les bâtiments étudiés (430K€)
- ❖ **2014:**
 - Démarrage de l'étude d'impact sur la totalité des rejets aqueux (v. planches ci-après)
 - Suivi mensuel des paramètres plomb et cuivre aux rejets (aucun dépassement observé à ce jour)



Périmètre de l'étude réalisée en 2014/2015

❖ But de l'étude:

- Recenser tous les rejets aqueux chroniques potentiels des activités de Roxel vers le milieu naturel
- Caractériser ces rejets par atelier (débit, fréquence, concentration)
- Analyser les impacts potentiels sur le milieu (Jalle)
- Définir un plan d'action pour limiter les impacts

❖ Principales substances ciblées:

- Plomb
- Cuivre
- Nitroglycérine

NB: Les eaux contenant du perchlorate sont collectées depuis fin 2011



Résultats et Actions

❖ Résultats:

- Contribution moyenne annuelle en Jalle:

- Aucun impact sur aucune substance

- Contribution maximale journalière en situation d'étiage:

- Possibilité de dépassement des recommandations de l'ANSES pour le paramètre nitroglycérine
- Pas d'impact en ce qui concerne les autres substances

❖ Mesures de remédiation:

- Travaux de collecte des effluents à la source (3,8M€):

- Enjeux forts → Travaux réalisés de février à septembre 2015
- Enjeux moyens → Travaux réalisés de juin 2015 à décembre 2016
- Pendant la période transitoire, aménagement de la production pendant les périodes d'étiage afin de garantir une valeur en Jalle inférieure à 10µg/L pour la nitroglycérine.



Résultats et Actions

- ❖ Contribution en Jalle en période d'étiage en cas de fonctionnement simultané de tous les ateliers:

- Plomb et cuivre: contribution <1 µg/l

Nitroglycérine	NGL - nitroglycérine (mg/l)	Mesures compensatoires	Valeurs NGL visée après mesures compensatoires
PERIODE 1 (→sept.15)	0,273	Aménagement de la production en période d'étiage	< 10µg/l
PERIODE 2 (oct.15 → déc.16)	0,023		
PERIODE 3 (à partir jan.17)	0,002		

